

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

Londres, le 22 octobre. — Le prince de Talleyrand a eu une entrevue avec lord Palmerston, samedi dernier.

— On lit dans le *Courier* :

Le comte Deunhoff, qui est arrivé hier à Londres, a quitté La Haye sans attendre la réponse du gouvernement hollandais à la communication que le comte a apportée de la cour de Berlin. La réponse du gouvernement hollandais ne partira pas de Hollande avant demain, et peut être attendue en conséquence ici pour mercredi prochain. Le comte Deunhoff a eu vendredi dernier une entrevue avec le ministre des affaires étrangères à La Haye, auquel il fit connaître la décision du roi de Prusse sur les objets soumis à ce dernier par la conférence.

On dit que, d'après cette décision, S. M. prussienne consent à la mesure coercitive d'un blocus de la Hollande par les flottes combinées de France et d'Angleterre, et à ce que les frais de cette expédition soient déduits de la somme due par la Belgique à la Hollande; mais que S. M. est bien résolue à ne pas admettre l'entrée des Français en Belgique.

Le même journal annonce que la flotte française, sous le commandement de l'amiral de Villeueuve, ralliera la flotte anglaise à Spithead, jeudi prochain 25.

L'amiral sir Edward Owen a hissé son pavillon hier à bord du *Southampton*, et s'est dirigé de Southampton sur Londres. On dit que, d'après sa connaissance intime de la côte de Hollande, sir E. Owen commandera une division de l'escadre qui se réunit.

Samedi, deux bateaux à vapeur avec 300 marins et 60 soldats de marine, ont fait voile de la Tamise pour Cherbourg; où ceux-ci seront mis à bord du *Wellington*.

Le 23 octobre. — Le *Courier* contient la réponse de M. van Zuylen van Nyevelt aux protocoles n° 69 et 70.

Il y a de grands mouvemens dans la diplomatie aujourd'hui, et presque tous les ambassadeurs, ainsi que M. Van de Weyer, ont eu des conférences avec lord Palmerston et lord Grey.

Da reste, nos journaux ne contiennent point d'autres nouvelles importantes.

## FRANCE.

Paris, le 23 octobre. — On lit dans le *Nouvelliste* :

On annonce que par décision de M. le président du conseil, ministre de la guerre, MM. les officiers employés à l'armée du Nord vont recevoir leur indemnité d'entrée en campagne.

Les étapes sont faites de Valenciennes à Anvers. Toutes les dispositions sont prises pour que, le cas échéant, aucune entrave ne s'oppose à la marche régulière et rapide de l'armée.

## AFFAIRES BELGES.

On lit dans le *Journal des Débats* :

Il est une question entre toutes, qui semble avoir occupé depuis deux ans tous les intérêts généraux, et absorbé dans notre propre révolution, au milieu des incertitudes et des premiers hasards de la politique européenne; celle de l'indépendance de la Belgique. Elle a été ramenée par les laborieuses négociations dans les limites que lui ont données la raison et l'expérience, elle n'a plus servi qu'à débiter d'une part le désintéressement, la sincérité des intentions, de l'autre les dispositions les plus pacifiques et les plus raisonnables avec un ordre de faits nouveau. Le champ de bataille de l'Europe est devenu pour ainsi dire le terrain de ses transactions pacifiques. Cette question, c'est la

Résolue pour l'Europe le jour où la Belgique indépendante a pris rang dans la grande famille, le jour où son souverain a accredité ses plénipotentiaires auprès de ses nouveaux alliés, elle touche au moment de l'être de fait pour la Belgique et pour la Hollande. Il ne s'agit plus que de l'exécution pure et simple de stipulations, qui ont toutes reçu l'assentiment et le concours des grandes puissances; l'indépendance politique est admise, la souveraineté nationale reconnue, les limites définies, il ne reste à consacrer que l'évacuation réciproque de quelques lieues carrées de territoire.

C'est ce dernier résultat qu'il s'agit d'obtenir.

Nous avons approuvé l'esprit de modération et de patience qui a présidé aux dernières négociations; nous concevons qu'on ait épuisé vis-à-vis de la Hollande tous les moyens de transaction amicale; il y avait même dans cette conduite un certain hommage rendu à l'attitude vraiment nationale d'un peuple luttant jusqu'à la dernière extrémité contre un douloureux sacrifice.

Il n'en est plus ainsi aujourd'hui: selon nous, le texte même des stipulations ne tolère plus de délais.

Que l'emploi brusque et prématuré de mesures coercitives contre la Hollande eût effrayé des intérêts timides, réveillé des susceptibilités délicates et blessé des sentimens naturels, on le conçoit et on l'excuse, quand on ne veut pas faire de la politique européenne une arène de passions toujours armées, toujours prêtes à substituer la force aux droits, et les formes aux raisonnemens; mais qu'après deux années de loyauté, de désintéressement et de patience, qu'après que le principe gouvernemental se trouve ici confié à des mains pures et dignes de l'héritage qu'elles ont reçu, on veuille encore nous représenter l'Europe comme émue d'un spectacle nouveau et inattendu, et frémissant de la rupture d'un équilibre maintenu dans de plus graves circonstances; qu'on nous représente le lien des alliances comme dénoué par le respect des traités et dissous par leur exécution, voilà ce que nous n'admettrons jamais, voilà des précautions à ranger au nombre de celles que l'événement a pris toujours à tâche de démentir.

Etrangers autant que qui que ce soit au secret des négociations actuelles et au mouvement plus rapide que la nature même des choses a dû leur imprimer depuis quelques semaines, n'ayant pour juger de leur résultat que la presse et les documens qu'elle livre à la publicité, mais confians dans la loyauté de l'Europe, parce que nous savons la France loyale; dans le désintéressement de l'Europe, parce que nous savons la France désintéressée, nous n'hésitons pas à reconnaître que le moment de l'épreuve décisive est venu; et pour nous, franchissant par la pensée le temps qui nous sépare encore d'un résultat obtenu presque aussitôt que tenté, nous voyons déjà la paix du monde affermie par les dangers même dont le menacent des partisans moins sincères que nous de son maintien et de sa durée.

Mais, si nous nous étions livrés à une confiance exagérée; si nos loyales prévisions devaient être trahies par l'événement, s'il y avait en Europe un seul cabinet assez imprudent pour rejeter tout à coup dans le domaine des passions une politique ramenée si péniblement dans la sphère des intérêts positifs; si l'Angleterre, si la France, unies toutes deux par l'intérêt le plus identique, le plus solidaire qui ait encore fondé et développé une alliance, devaient trouver des ennemis là où elles n'ont cherché et rencontré que des alliés, la patrie, selon nous, doit encore se rassurer. Nous avons la confiance que les hommes qui dirigent ses conseils, suffiront à toutes les circonstances: il ne s'agit pas d'exposer légèrement la France et l'Europe à de nouveaux hasards; il s'agit d'en finir avec le seul qui embarasse encore le présent et qui compromettrait infailliblement l'avenir.

## BUT DE LA MISSION DE M. POZZO DI BORGO.

Ce n'est pas sans motif que M. Pozzo di Borgo a fait tant de détours avant de se rendre à Paris. Il était chargé par son gouvernement, d'une mission importante, et, pour la faire réussir, il lui fallait l'assentiment de trois cours, celles de Berlin, de Vienne et de Munich. L'habile diplomate a commencé par Berlin, où le succès lui était d'avance assuré; fort du concours de la Prusse, il a fini, non sans peine, par gagner les suffrages de l'Autriche; mais, malgré le poids que son succès à Berlin et à Vienne donnait à ses démarches, il n'a pu réussir à Munich. Voici quel était le but de la mission de M. Pozzo di Borgo :

Depuis le commencement de l'expédition du vice roi d'Égypte, la Russie est de nouveau avide de conquérir la Turquie européenne. Arrêté par l'intervention des puissances, et plus tard par l'insurrection polonaise, l'empereur est devenu plus hardi

par suite de la chute de Varsovie, de la condescendance du gouvernement français, et de l'aversion du cabinet à faire la guerre. M. Pozzo di Borgo, chargé de parcourir l'Europe pour frayer le chemin de Constantinople, n'a rencontré aucune objection à Berlin, la Prusse n'ayant un grand poids dans la balance européenne que par son alliance avec la Russie; mais il y a plus de difficultés à Vienne: alliée sincère de la Russie lorsqu'il s'agit de la propagande absolutiste, l'Autriche en est jalouse lorsqu'il s'agit de questions territoriales. M. de Metternich préfère, à l'est de l'empire, un voisin faible comme le sultan, au puissant empereur de Russie, qui pèse déjà sur la Gallicie, et qui a un parti en Hongrie. Malgré toutes ces difficultés, on affirme que l'habile ambassadeur de Nicolas a réussi, à Vienne en offrant au cabinet autrichien la Bosnie et diverses autres possessions turques, et en autorisant ce même cabinet à faire entrer ses troupes en même temps que les Russes franchiraient leurs limites.

Arrivé à Munich, M. Pozzo di Borgo engagea les négociations avec autant de rapidité que d'assurance, et fut très-étonné de voir repousser ses demandes. On lui a déclaré que, sous aucune condition, le nouveau gouvernement grec ne pourrait consentir à devenir le voisin de la Russie et que si la cour de Russie insistait, on serait obligé d'appeler à celle de France et de l'Angleterre, afin qu'elles pussent soutenir cet équilibre européen que la Russie elle-même avait si souvent invoqué.

(Constitutionnel.)

## DETAILS SUR CHARLES X.

Charles X ne se rend pour le moment ni à Gratz, ni à Austerlitz. C'est au château impérial de Prague que toute la famille royale passera l'hiver. Le comte de Damas est parti le 13 de Vienne, pour faire disposer les appartemens. M. le général comte de Gattenhove est parti en même temps, chargé par l'empereur de recevoir les augustes voyageurs à Gorlitz, où le roi sera probablement le 18, et du 20 au 22 à Prague.

Le château que doit provisoirement habiter la famille royale est spacieux et magnifique, et domine la ville. Prague offre toutes les ressources désirables pour l'instruction et la vie intellectuelle; c'est un des grands centres de la civilisation.

Partout la famille royale a trouvé des hommages d'autant plus touchans qu'ils sont plus désintéressés.

Les princes de la famille royale de Prusse ont reçu le roi Charles X, à Bellevue, avec autant de sentiment que d'urbanité. A la déférence qu'ils montraient pour le caractère de la royauté, se joignait ce respect que le malheur dignement soutenu ne peut manquer d'inspirer aux cœurs généreux. Il y a eu dans toute la population une disposition semblable.

Madame la dauphine revêt avec un intérêt triste le pays où elle trouva son premier asile, et une famille qui s'efforça de la consoler de la perte affreuse de tous les siens. Elle occupe le même appartement qu'elle habitait il y a trente-trois ans; mais alors son cœur brisé par l'infortune voyait s'ouvrir encore à l'espérance un plus long avenir. On est généralement frappé du calme de sa noble résignation. S. A. R. occupe la partie du château impérial qui a vue sur la nouvelle place du Burg et sur les glacis; c'est là qu'habitaient Joseph II et Marie-Thérèse. Dans une des vastes pièces qui précèdent le salon de la princesse, on voit encore le lit de parade de la grande impératrice.

Le soir, de sept à neuf heures, Mme. la Dauphine reçoit dans son cercle les personnes marquantes, qui s'empressent de venir lui présenter leurs hommages. Mademoiselle enlève tous les suffrages par la grâce de ses manières, la justesse et l'amabilité de son esprit.

Ces princesses attendront à Vienne que le roi soit établi à Prague, c'est alors qu'elles iront le rejoindre. (Quotid.)

## CHUTE DE L'EMPIRE OTTOMAN.

On écrit de Vienne, 13 octobre :

Les dernières nouvelles de Constantinople que nous avons reçues par la poste sont très-défavorables pour la Porte Ottomane, qui paraît touchée à sa décadence. Les forces qu'elle oppose à Mehemet-Ali ne sont pas en état de résister à ce



de terre et de mer du pacha rebelle. L'escadre turque a dû se retirer devant la flotte égyptienne, en laissant à découvert l'île de Chypre, qui est peut-être en ce moment déjà au pouvoir des Égyptiens. La perte de cette île serait d'une grande importance pour la Porte, car de ce point Mehemet-Ali peut appuyer avec facilité les opérations contre l'armée et la flotte turques sans avoir rien à craindre pour l'approvisionnement de ces troupes.

» On ne doute plus maintenant que Mehemet-Ali ne poursuive les hostilités à outrance, et qu'il n'emploie tous ses efforts pour parvenir à détrôner le sultan. Il paraît plus que temps que les grandes puissances interviennent et ne regardent plus en spectateurs indifférens une entreprise qui donnera à l'Orient une autre position politique, et qui pourrait devenir très dangereux pour l'Europe. On dit que Mehemet-Ali se rendra en personne à l'armée pour y prendre le commandement. La perte de l'armée turque est considérable jusqu'à présent; Ibrahim-Pacha lui a déjà pris plus de 119 pièces de canon, et son infanterie est presque entièrement démoralisée. »

(Gaz. d'Augsbourg.)

### BELGIQUE.

Bruxelles, le 25 octobre. — Le ministre de la justice a adressé à MM. les procureurs généraux près les cours d'appel la circulaire suivante :

Bruxelles, le 22 octobre 1832.

Monsieur le procureur-général,

Il a plu au roi de me confier le portefeuille de la justice. En l'acceptant, j'ai compté sur votre concours pour diminuer les difficultés de ma position.

L'importance de la mission attribuée aux officiers du parquet s'augmente de tout ce que les circonstances actuelles ont de grave. J'aime à croire qu'ils ne reculeront devant aucun de leurs devoirs.

La faiblesse, l'inertie, qu'en aucun temps le pouvoir ne doit tolérer dans ses agens, auraient aujourd'hui des conséquences trop dangereuses pour ne pas fixer particulièrement son attention.

Dans un gouvernement dont tous les actes doivent reposer sur le principe d'une rigoureuse légalité, la ligne de conduite à suivre par les fonctionnaires publics est nettement tracée. Qu'ils ne dépassent jamais la limite de leurs attributions légitimes, mais qu'ils sachent les exercer avec fermeté.

Après une commotion politique, les liens de la hiérarchie administrative sont nécessairement relâchés. Je regarde comme un de mes premiers devoirs de concourir à les resserrer, et je me plais à croire que vous vous associerez à mes efforts.

La vigilance des officiers du parquet sera, je l'espère, constamment active sans devenir jamais vexatoire. Ils sauront se préserver également de tout acte de faiblesse et de tout écart de zèle.

Je saisirai avec empressement l'occasion de mettre sous les yeux du roi les services rendus au pays par MM. les officiers du parquet. Une tâche moins agréable pourrait m'être imposée, mais au besoin je saurais la remplir.

Veillez, monsieur le procureur-général, porter cette circulaire à la connaissance des officiers du ministère public et de police judiciaire placés sous votre surveillance. Il est inutile, sans doute, de vous rappeler que toute proposition de nomination ou d'avancement dans les fonctions du parquet doit être basée à la fois sur une capacité reconnue et sur un dévouement non équivoque à l'indépendance nationale, à nos institutions et à notre royauté constitutionnelle.

Veillez m'accuser réception de la présente, et agréer, monsieur le procureur-général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre de la justice, LEBEAU.

Aujourd'hui jeudi, les troupes de la 2<sup>e</sup> division, réunies entre Diest et Montaigu, seront passées en revue par le roi. S. M. partira de Bruxelles ce matin avec la reine, pour se rendre sur le champ des manœuvres. L. M. y déjeuneront et reviendront coucher à Louvain. Le vendredi matin, le roi passera en revue la 2<sup>e</sup> de ligne et le régiment de cuirassiers. L. M. seront de retour à Bruxelles vendredi soir.

— M. le maréchal Mortier, duc de Trévise, ambassadeur de S. M. le roi des Français près l'empereur de Russie, est arrivé hier à Bruxelles. Il vient de Saint-Petersbourg et se rend à Paris. Il est accompagné de son secrétaire, le prince d'Eckmühl. L'un et l'autre sont descendus à l'hôtel de Belle-Vue.

— Le général Niellon a envoyé samedi dernier un officier supérieur en parlementaire à l'Écluse pour demander l'écoulement des eaux; on a satisfait à sa demande: l'écoulement commençait déjà lorsque le parlementaire se trouvait encore à l'Écluse. (Standaard van Vlaenderen.)

LIÈGE, LE 26 OCTOBRE.

On écrit d'Anvers, 25 octobre :

Vendredi passé 19, la frégate hollandaise *Le Pollux* venant de l'île de Java a dérivé sur le banc le *Banyard* à l'entrée de Flessingue, et se trouvait dans une telle position que presque toute l'artillerie fut jetée à la mer. Remis à flot le navire est entré dimanche 21 dans le bassin à Flessingue. Il y avait à bord un pilote anglais de Cowes qui rapporte que l'échouement doit être attribué au commandant de la frégate, qui craignant la sortie d'une escadre française, s'est efforcé de gagner la côte d'Hollande.

### MISE EN DEMEURE DE LA FRANCE

PAR LE GÉNÉRAL GOBLET.

A S. Exc. le ministre d'état de S. M. le roi des Français au département des affaires étrangères.

Bruxelles, le 5 octobre 1832.

Le soussigné, ministre des affaires étrangères de S. M. le roi des Belges, ayant rendu compte à son souverain de l'état des négociations ouvertes à Londres, et principalement des nouveaux actes intervenus depuis que le plénipotentiaire belge a été muni des pouvoirs nécessaires pour entrer directement en relation avec le plénipotentiaire néerlandais, a reçu l'ordre de faire la déclaration suivante à S. Exc. le ministre secrétaire-d'état de S. M. le roi des Français au département des affaires étrangères :

Le gouvernement de S. M. le roi des Belges s'étant adressé sous la date du 12 et du 13 juin, aux cabinets des Tuileries et de St. James, pour réclamer l'exécution des engagements contractés par le traité du 15 novembre, reçut pour réponse que la conférence s'occupait des moyens propres à amener sans délai ce résultat.

Fort de cette assurance et de l'approbation donnée par la note de la conférence du 11 juin, au plan de conduite qu'il s'était tracé, le gouvernement belge comptait sur un dénouement prochain des difficultés trop long-temps prolongées, lorsque la Hollande donna subitement aux négociations une direction nouvelle et inattendue.

Le cabinet de La Haye, en paraissant s'offrir à négocier un arrangement direct avec le gouvernement belge, avait fait croire à l'existence d'un moyen pacifique dont il restait encore à user; en arrêtant ainsi la conférence et en donnant le change à l'opinion, il était parvenu à rejeter sur la Belgique la responsabilité des retards.

C'est ce qui engagea le roi des Belges à se départir momentanément de la résolution prise par son gouvernement de ne prendre part à aucune négociation avant l'évacuation du territoire belge; en conséquence, des mesures furent arrêtées par S. M. pour ouvrir une négociation directe, à l'effet de s'assurer d'une manière certaine, s'il était possible d'obtenir un arrangement à l'amiable avec la Hollande.

L'envoyé extraordinaire ministre plénipotentiaire du roi des Belges à Londres, fut muni, le 18 septembre, de pleins pouvoirs à l'effet de négocier, conclure et signer un traité direct avec le plénipotentiaire de S. M. le roi des Pays Bas; le plénipotentiaire belge, en instruisant la conférence de sa nouvelle mission, déclara par une note du 20 septembre, que le roi des Belges entendait ne porter aucune atteinte ni aucun préjudice à ses droits, qu'il se réservait, si la négociation directe restait sans ré-

sultat, de réclamer l'exécution des engagements contractés par chacune des cinq cours.

Le gouvernement de S. M. le roi des Belges ne tarda par à acquérir la connaissance de la note adressée à la conférence par le plénipotentiaire néerlandais, sous la date du 20 septembre, ainsi que du résultat des travaux auxquels les plénipotentiaires des cinq cours se sont livrés dans leurs réunions des 24, 25 et 26 du même mois. Il a puisé dans ces documents la conviction que le gouvernement néerlandais ne saurait être amené, par les voies ordinaires de la négociation, à un rapprochement direct avec la Belgique, et que tout espoir de conciliation étant devenu illusoire, il ne reste plus qu'à envisager la question belge sous ce point de vue.

Dans cet état de choses, le gouvernement français reconnaît sans doute qu'il est dans les devoirs du souverain de protester au nom de son souverain, contre toute mesure qui pourrait laisser encore ouverture à des négociations, dont une longue expérience a démontré la stérilité, soit qu'elles aient été tentées par l'action simultanée et réunie des cinq cours représentées à la conférence, soit qu'elles aient été par l'action séparée de quelques-unes d'entre elles. Ces derniers n'ont plus à se faire illusion sur leur influence auprès du cabinet de La Haye, surtout après l'échec éprouvé par le comte Orloff dans la mission toute bienveillante dont il avait été chargé par la cour de Russie. Des efforts nombreux resteraient comme par le passé, inefficaces, et n'auraient évidemment pour résultat que de prolonger des délais préjudiciables non-seulement à la Belgique, mais à l'Europe entière, qu'ils tiennent en suspens, le désarmement général étant, en quelque sorte, attaché à la solution de la question belge.

Le temps est donc venu de mettre à exécution un traité revêtu, depuis cinq mois, de la sanction commune des cinq cours et dont l'inaccomplissement expose la paix de l'Europe à des dangers croissants et continuels.

Au-delà du dernier refus du gouvernement néerlandais, il n'y a plus pour arriver à ce résultat, que l'emploi des forces matérielles; car on ne peut supposer que les puissances admettent un ajournement indéfini qui porterait la plus grave atteinte à l'ordre public européen et qu'après deux ans de laborieuses négociations un traité solennellement ratifié reste sans exécution.

En conséquence le soussigné a reçu l'ordre formel de son souverain, de réclamer l'exécution du traité de S. M. le roi des Français l'exécution de la garantie stipulée par l'article 25, du traité du 15 novembre 1831, conclu avec la Belgique. Les circonstances requièrent des mesures rigoureuses et efficaces. Le soussigné ose espérer que le gouvernement français n'hésitera pas à les prendre en exécution des arrangements contractés envers la Belgique.

Le soussigné prie Son Exc. le ministre secrétaire d'état de S. M. le roi des Français au département des affaires étrangères, de mettre la présente déclaration sous les yeux du roi son auguste maître, et saisit cette occasion pour offrir à S. E. les assurances de sa considération la plus haute.

Signé : GOBLET.

CHOLÉRA. — Liège, 23 octobre.

A Bavière : entrés, 2 femmes; morts, 4 hommes, 4 femmes.  
A domicile : malade, 1 homme; mort, 1 homme.

Du 24 octobre.

A Bavière : entrés, 1 homme, 2 femmes.

Du 25 octobre.

A Bavière : en traitement, 4 hommes, 2 femmes.

— Plusieurs personnes sont mortes du choléra dans la commune d'Eysden, province de Limbourg, à trois quarts de lieue de Moulant et de Fouron-le-Comte, province de Liège. Il paraît que ce ne sont que les buveurs de genièvre, qui ont succombé.

Aix-la-Chapelle, le 23 octobre. — Choléra, 48 cas nouveaux, 8 décès, 3 guérisons; 86 restent en traitement.

— Le choléra vient d'éclater de nouveau à Berlin; il n'y a que peu de cas.

— On a fait en Prusse un relevé officiel sur le choléra, d'après lequel cette maladie a emporté dans ce royaume, dans le courant de l'année dernière, 32,617 individus, dont 25,627 pour le grand-duché de Posen et pour la province de Brandebourg.



S'il faut en croire les journaux ministériels de Paris, les troupes françaises sont sur le point de franchir la frontière. Les organes de l'opposition extrême soutiennent, au contraire, que le ministre du 11 octobre n'osera point agir et sera obligé de se présenter aux chambres dans toute l'ignominie de son impuissance. Le gouvernement français reculera devant l'imminence de la guerre générale, inévitable, suivant eux, si la force intervient dans l'affaire hollando-belge. Quelques jours mettront un terme à toutes les incertitudes : la grande question de la guerre est évidemment arrivée à sa dernière crise.

En attendant que le tems nous ait révélé ce que l'avenir prépare, nous présenterons quelques réflexions de nature à rassurer les partisans de la paix. Nous dirons d'abord que le ministère français doit avoir quelques raisons de croire à la passivité des puissances du nord, sans cela nous ne le pensons pas doué de l'énergie nécessaire pour braver les chances d'une guerre générale. C'est pour cela dira-t-on que le cœur lui manquera au moment de se mettre à l'œuvre. Cependant aujourd'hui encore ses principaux organes assurent qu'il ne fléchira pas ; et ils prennent fièrement acte de l'incertitude de l'opposition. Ne serait-ce pas s'enfoncer volontairement dans la honte, que d'agir ainsi au moment de faire encore une halte dans la boue ? Parmi les raisons propres à soutenir le gouvernement de juillet dans ses résolutions de force, on doit placer l'espoir d'une franche et énergique coopération de la part de l'Angleterre. Le Journal des Débats publie aujourd'hui à ce sujet, un article sur lequel nous appelons l'attention de nos lecteurs : il semble écrit sous l'empire de la plus entière confiance dans l'appui de la Grande Bretagne.

Nous ajouterons que les préparatifs militaires sont poussés avec activité dans les deux pays.

On serait en droit de nous demander si aujourd'hui, nous croyons pleinement et sans réserve à une intervention armée dans les affaires du pays ? Nos incertitudes n'ont point cessé ; nous croyons seulement devoir présenter en quelques mots les conjectures qui militent pour l'affirmative. Depuis quelques mois, les faits sont venus si souvent démentir les prévisions les plus raisonnables que le mieux est de douter encore et c'est le parti que nous prenons. Quant à la guerre générale, si l'Angleterre agit de concert avec la France, nous ne croyons pas qu'elle soit possible, et les armemens de Spitaed justifient, quoiqu'on dise, la confiance du cabinet des Tuileries.

NOUVELLE DE LA HOLLANDE.

On écrit de Breda, 22 octobre :

« Le prince feld-maréchal est passé la nuit dernière par cette ville, se rendant à Steenbergem. »

— On écrit de Tilbourg, le 19 octobre :

« Depuis que la première division a été dirigée vers l'est, les frontières au nord et à l'ouest de Breda ont été garnies par des troupes sorties de Breda et Bergop Zoom, et se trouvent garanties contre une irruption des Belges. »

— On mande de Bois-le Duc, le 21 octobre :

« Le prince feld-maréchal s'occupe activement de l'inspection de la ligne de défense de Bois-le-Duc à Berg-op Zoom. La digue dans la Donge est construite, les mesures sont prises pour fermer la vieille Meuse ; et Geertruidenberg est en bon état. Les troupes en campagne se trouvent dans les mêmes positions. »

— On écrit de La Haye, le 22 octobre : que le comte Dunhoff a poursuivi son voyage pour Londres.

Aujourd'hui la seconde chambre a été assemblée en comité général, pour entendre le rapport sur le projet d'adresse en réponse au discours de la couronne. Demain séance publique pour la réception de M. Delacourt du Brabant septentrional. Après, de nouveau réunion en comité.

Suite des observations sur le thème remis le 6 septembre 1832, au plénipotentiaire des Pays-Bas. (V. n° d'hier).

Un droit qui ne pourra excéder un florin par tonneau ne saurait être considéré que comme un avantage chimérique. La preuve s'en trouve dans l'estimation du produit à cent cinquante mille florins, somme tellement insignifiante qu'à peine elle mériterait d'être mentionnée dans un traité, et entièrement insuffisante pour maintenir l'équilibre entre la navigation de la Hollande et celle de la Belgique. — Le rachat finirait par réduire à néant la protection que ce droit assurerait au commerce néerlandais, puisque du moment où le trésor belge prendrait pour son compte les droits à lever sur l'Escaut, on verrait s'évanouir leur influence sur la balance de la navigation des deux contrées.

A l'appui d'un droit aussi exigü, on a cité l'allégation, produite par les Belges, de l'article cent onze de l'acte du congrès de Vienne. A ce qu'il paraît, ils ont eu en vue la stipulation portant : « que les droits ne pourront en aucun cas excéder ceux existant actuellement » ; et on l'applique à l'époque de la réunion de la Belgique à la Hollande, lorsque la navigation de l'Escaut devint une navigation intérieure, et à celle postérieure à l'insurrection, lorsqu'il ne reste au roi d'autre choix, que de déclarer qu'il demeurait provisoirement spectateur de la navigation de l'Escaut, se réservant expressément ses droits par une protestation formelle. — Même à cette époque, la conférence de Londres, dans le 9<sup>e</sup> protocole du 9 janvier 1831, reconnut explicitement la faculté de lever les droits de péage et de visite sur l'Escaut, établis en 1814 avant la réunion. Or, toute l'argumentation des Belges tombe, du moment qu'on consulte l'histoire, qui prouve, de la manière la plus incontestable, que les droits perçus sur l'Escaut remontent à des siècles bien antérieurs au traité de Munster ; qu'ils continuèrent à être levés sous le système de ce traité, et jusqu'en 1793, lorsque la rive gauche de l'Escaut fut cédée à la France ; qu'ils furent rétablis en 1814, et ne perdirent temporairement leur application que par la réunion de la Belgique à la Hollande, et qu'à beaucoup d'égards, ils se trouvent infiniment plus onéreux, que le tarif de Mayence. D'après l'acte du congrès de Vienne, ce tarif est donc entièrement applicable à l'Escaut ; divers projets de séparation de la Hollande d'avec la Belgique, et les stipulations, dont non seulement la Hollande est convenue avec la conférence, mais qui ont été converties en traité entre les cinq puissances et la Belgique, ont expressément établi ce tarif, et l'adoption du thème anéantirait totalement, en ce qui concerne les droits sur l'Escaut, non-seulement la possession acquise à la Hollande par les traités, mais même les droits territoriaux inhérents à l'indépendance d'un peuple libre.

Au surplus, le règlement de Mayence, fruit d'une négociation de quinze années, marqué de toutes parts par une rivalité prononcée à l'égard des intérêts commerciaux de la Hollande, seule à peu près contre tous, ne lui fut nullement offert comme un bénéfice ; il ne lui accorda rien de ce que, sous un motif quelconque, on pouvait lui refuser et l'on cherche en vain comment il adviendrait, que le tarif de Mayence serait inapplicable à l'Escaut, dont la longueur depuis Anvers jusqu'à la mer est bien inférieure à celle de la mer aux ports du Rhin.

Le § 4 du 9<sup>e</sup> article contenait sur le pilotage des stipulations entièrement nouvelles, et d'autant plus inattendues, que la conférence de Londres avait eu généralement approuvé la rédaction proposée concernant cette matière, par le gouvernement des Pays-Bas, qu'elle y avait ajouté deux paragraphes qu'on disait émanés du cabinet britannique et que ces paragraphes avaient été accueillis à La Haye avec une légère modification. Le thème détruisait ce qui précède ; il stipulait que les Belges pourraient établir sur l'Escaut néerlandais, dénomination dans laquelle on avait compris la communication intérieure, nommée Escaut oriental, et les Hollandais sur l'Escaut belge, par conséquent jusqu'à Gaud et jusqu'à la frontière de France, et les deux peuples sur les côtés entre Ostende et l'île de Schouwen, les services de pilotage qu'ils jugeraient convenables. Le

second alinéa du 9<sup>e</sup> des 24 articles avaient mentionné une surveillance commune, qu'on dut rejeter à La Haye ; selon le thème, elle serait remplacée par un service indépendant que chaque état pourrait établir sur le territoire de l'autre, service encore plus incompatible avec les droits territoriaux et avec l'indépendance de la Hollande, que la surveillance commune.

Quant aux eaux intérieures, le cabinet néerlandais a offert leur usage d'après la législation nationale, à l'instar de ce qui se pratique généralement à cet égard dans les autres Etats, indépendamment d'arrangements ultérieurs, dont on conviendrait de gré à gré, par un traité de navigation et de commerce qui assurerait en même temps au commerce et à la navigation de la Hollande des avantages analogues, réciprocité qu'on semble avoir perdu de vue.

La conférence a désiré l'application du tarif de Mayence aux eaux intérieures. Le thème tendait à annuler cette proposition de la conférence, par les termes de « proportion des distances gardées » comme si le tarif de Mayence n'eût contenu qu'un droit de distance. On s'est déjà permis de relever ci-dessus le rapport de ces termes avec la mention de l'Escaut oriental.

Dans le § 7 on revenait sur la pêche, qu'on avait laissé entièrement tomber depuis les derniers mois de la négociation.

L'article II ajoutait la ville de Venloo.

D'après des communications verbales, on viendrait à la route de fer, en cas de refus de celle de Venloo, et la Hollande devait renoncer à tout droit de transit dans le Limbourg. (A demain la fin)

THEATRE. — 1<sup>re</sup> représentation de M. Henri Monnier.

Le théâtre ne sera donc pas fermé. Les craintes qu'avait d'abord fait naître l'événement tragique qui nous a enlevé un directeur justement apprécié, n'ont pas été de longue durée. M. Lavilette a pris hardiment le sceptre que portait si bien son prédécesseur ; les engagements se sont renoués aux mêmes conditions qu'auparavant, et avec les mêmes garanties de succès pour l'avenir. Une seule place est devenue vacante : c'est celle de M. St Ange, le Colin, qui a pris la diligence de Paris le jour même de la catastrophe ; les regrets du public ne le suivront pas bien loin, c'est une perte facile à réparer. Le répertoire ne subira pas la moindre altération : seulement, il est à craindre qu'Osbron dont le libretto vient de paraître, nous promettant d'ineffables jouissances, ne soit pas représenté. C'est ce que M. Lavilette est venu hier soir nous faire pressentir, en annonçant officiellement au public l'acceptation de son nouvel emploi. Ne désespérons pas pourtant, et ayons foi dans les bonnes intentions de notre nouvel *impressario*.

Il faut convenir qu'on nous a fait acheter un peu cher la première représentation de Henri Monnier. Joseph en Egypte, exécuté comme il l'a été hier ! l'engourdissement et l'impatience étaient à son comble lorsque la première note de l'ouverture en flon-flon s'est fait entendre. Enfin le rideau s'est levé devant le premier tableau de la Famille improvisée.

Je ne veux pas vous raconter en détail ce que c'est que cette Famille improvisée, tout le monde voudra faire connaissance avec elle. C'est une collection de scènes épisodiques dont chacune a pour héros un original parlant et agissant d'une manière que nous sentons et comprenons à merveille. Ce sont des gens que nous avons vus quelque part sous d'autres formes peut-être, mais ayant bien ce langage et ces manières. Ce sont là des types dont les individus passent à toute heure sous vos yeux, vous causant au spectacle ou dans les cafés, vous coudoyant dans les rues, véritables caricatures bourgeoises auxquelles vous ne faites pas attention parce que vous les avez toujours vues dans mille situations de la vie privée. Ce sont ces types que M. Henri Monnier a saisis avec ce talent d'observation dont il a donné tant de preuves comme peintre et comme littérateur et dont il a jeté les portraits dessinés d'après nature dans la Famille Improvisée.

Définir après cela le talent du comédien n'est pas chose difficile. C'est la nature elle-même prise sur le fait et reproduite comme par réverbération sur les traits, dans le costume, dans les gestes, dans le langage et même dans la démarche d'un homme que vous voyez sur la scène, sous quatre masques différents.

Vous voyez M. Prud'homme, maître en fait d'écrivain expert assermenté près des cours et tribunaux ; Jacques Rousseau, marchand de bœufs et la mère Pitou, femme du peuple. C'est cela et pas autre chose, ni plus ni moins. Ce n'est pas de la charge, ce n'est pas non plus de la caricature dans le sens qu'on attache vulgairement à ce mot. Henri Monnier est comédien parce qu'avant tout il cherche à être naturel et vrai. Il a pris ses héros dans le peuple ou, si vous aimez mieux, dans la basse bourgeoisie, il s'est assis à son foyer, il a causé avec le marchand de bœufs et pris à la tabatière de la mère Pitou ; voilà à quelle source il a puisé cette masse d'observations fines, de nuances délicates dont il s'est créé un genre. Voilà en quelques mots ce qu'il nous a donné hier, de la comédie parfaite.

La représentation d'hier était au bénéfice d'un proche parent que M. Saint-Victor a laissé dans le besoin. M. Henri Monnier s'est associé avec empressement à cette œuvre bienfaisante.



ACADÉMIE ROYALE DE DESSIN.

Distribution des prix à la séance publique du jeudi 25 octobre.

Dessin d'après les éléments de la figure.  
Prix : Vincent Maréchal. Premier accessit : Jean Smitz. Deuxième accessit : Florent Bernard.

Dessin d'après les éléments de l'ornement.  
Prix : Charles Nysten. Accessit : Joseph Hanson.

Deuxième classe. — Dessin d'après l'ornement.  
Prix partagé : Victor Ayeaux et Auguste Redouté. Premier accessit : Nicolas Viroul. Deuxième accessit : Joseph Longfils.

Première classe. — Dessin d'après les ornements d'architecture.  
Premier prix : Auguste Monami. Deuxième prix partagé : Charles Gaillot et André Chevron. Premier accessit : Victor Flamache. Deuxième accessit : Charles Gaillot.

Troisième classe. — Dessin d'après la tête vue de profil.  
Prix partagé : Théodore Janne et Jean Desfresne. Premier accessit : Edouard Thiriart. Deuxième accessit : Jean Joseph Grandjean.

Deuxième classe. — Dessin d'après la tête vue de face.  
Premier prix partagé : Guillaume Gerouard et Alphonse Kuhl. Deuxième prix : Lambert Ransy. Premier accessit : Victor Galhausen. Deuxième accessit : Joseph Lizin.

Première classe. — Dessin d'après l'académie.  
Premier prix : Jean Joseph Massin. Deuxième prix partagé : Jean Bernard et Joseph Thomson. Premier accessit : Charles Perin. Deuxième accessit : Guillaume Demoulin.

Dessin d'après l'antique.  
Prix partagé : Pascal Thonnart et Hubert Joseph Thonnon. Accessit : Jean Nicolas Lassaux.

Sculpture de ronde bossé. — Classe unique.  
Prix de mérite : Philippe Bernard. Prix d'encouragement : Jean Louis Magnée.

Architecture régulière. — Première classe.  
Dessin d'invention d'après le programme. Prix de supériorité : Pierre Jacques Emmanuel Monami.

Autre dessin d'invention d'après le programme. Prix d'encouragement : Ferdinand Reuleaux.

Architecture régulière. — Deuxième classe.  
Dessins sur échelle double des plans et élévations de trois des plus grands palais de Rome. — Prix : Jean Lefebvre. Premier accessit : Louis Durieux. — Deuxième accessit : Thomas Joseph Dister.

Architecture régulière. — Troisième classe.  
Dessins sur échelle triple des plans et élévations de divers édifices anciens et modernes, d'après des gravures au trait. Premier prix : Léonard Painsmay. Deuxième prix : Walthère Rainson. Premier accessit : Jules Jorissen. Deuxième accessit : Henri Fabry.

VILLE DE LIÈGE. — Foire d'Automne.

Les bourgmestre et échevins informent le public que la foire d'automne sera ouverte à Liège, vendredi 2 novembre prochain, sur l'emplacement dit la Batte, et qu'elle durera jusqu'au vendredi suivant, 9 du même mois.

Les marchands patentés qui voudront y étaler, doivent se faire inscrire au bureau central de police à l'hôtel-de-ville, où on leur désignera les places qu'ils peuvent occuper sans gêner la liberté de la voie publique.

Les loteries et tous les jeux de hasard quelconques sont interdits.

L'artiste vétérinaire visitera les chevaux et les bestiaux exposés en vente, et il est chargé d'exécuter les dispositions prescrites, s'il en reconnaissait qui fussent atteints de maladie.

A l'hôtel-de-ville, le 12 octobre 1832.  
Le bourgmestre, Louis JAMME.  
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

RÉGENCE DE LIÈGE. Amortissement de la Dette.

Les bourgmestre et échevins informent les créanciers inscrits au grand livre de la dette de la ville, qu'il sera procédé dans le courant du mois de décembre prochain à l'amortissement de cette dette à concurrence d'une somme de quinze mille florins.

Des créanciers qui désireraient obtenir la préférence dans cet amortissement pour le remboursement de leurs actions, au moyen d'une remise sur le capital et l'abandon de l'échéance courante des intérêts, devront remettre leurs soumissions cachetées au bureau de comptabilité de la régence avant le 15 dudit mois de décembre.

Le modèle de soumission se distribue gratis au bureau prénotifié.

Liège, le 24 octobre 1832.  
Le bourgmestre, Louis JAMME.  
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

Sommaire des articles du dernier n° du *Méphisophélès*. — Billet de faire part. — Correspondance avec M. Cartigny. — Chronique théâtrale. — Spectacle extraordinaire, etc. — Aux armes. — L'escadre russe. — Boutades. — Annonce.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 25 octobre.

Naissances : 3 garçons, 4 fille.

Marriage 1, savoir : Entre Jean François Joseph Hozay, commis négociant, rue des Ecoles, et Jeanne Marie Joseph Hozay, derrière le Palais.

Décès : 2 garçons, 1 fille, 2 hommes, 2 femmes, savoir : Laurent Nollet, serrurier, âgé de 62 ans, en Bèche, époux d'Elisabeth Petit. — Jacques Evrard, âgé de 60 ans, maçon, en Bèche, époux de Marie Hélène Dispa. — Marie Elisabeth Poeta, âgée de 53 ans, Hors-Château, épouse de CHARLES Mathieu Houtain. — Elisabeth Dumoulin, âgée de 51 ans, ménagère, sur Meuse, épouse de Denis Delsemme.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

CHOLERA. — F. M. POLAIN, négociant, pied du Pont-d'Ile, n° 658, rue St-Gangulphe, a l'honneur d'annoncer au public qu'il continue à fabriquer des BROSSES de tout genre, pour les appartemens, la cavalerie et l'infanterie, brosses à frottemens, propres aux frictions anti-cholériques, etc., etc. Le même vient de recevoir dans son magasin quantité de parfumeries anti-pestilentielles. 680

Des ouvrières en MODES peuvent se présenter Pont d'Ile, n° 2.

Mme. GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile, n° 32, vient de recevoir un bel assortiment de GROS DE NAPLES et MARCELINES en toutes couleurs, MERINOS anglais unis et brochés, MERINOS français, NAPOLITAINES, CHALYS, DRAPS tibés, HERMINES, et autres ETOFFES imprimées pour manteaux. Elle a aussi reçu un beau choix de SCHALS 7/4, 9/4 et 11/4, FICHUS, CRAVATTES, GILETS, etc.

VENTE d'une part de MOULIN, aux Awirs, et de 7 1/2 ACTIONS dans la Société de métallurgie d'Engis.

Le jeudi, 15 novembre 1832, à dix heures du matin, il sera procédé pardevant M. le juge de paix du canton de Huy, en son bureau, place St-Séverin, audit Huy, et par le ministère de M<sup>e</sup> CHAPELLE, notaire à Huy, à la vente aux enchères publiques :

1° Du tiers indivis d'un moulin à farine, situé aux Basses-Awirs, commune des Awirs, connu sous le nom du *Marteau*, avec maison, écurie, étable, jardin, trois prairies et dépendances, le tout formant un ensemble d'une contenance de 95 perches 91 aunes.

Et 2° de 7 1/2 ACTIONS dans la Société de Métallurgie d'Engis.

S'adresser audit notaire pour avoir communication du cahier des charges et des titres de propriété. 636

PLACE DE LIÈGE.

Ensuite d'une autorisation du ministre-directeur de la guerre en date du 14 octobre courant, 4<sup>e</sup> division, n° 1623, il sera procédé à l'hôpital militaire de cette ville, par soumissions cachetées et sur timbre, qui devront être déposées dans la journée du 31 présent mois, avant quatre heures de relevée, audit hôpital, dans une boîte fermant à clefs et destinée à cet effet, des objets ci-après désignés; savoir :

- Art. 1<sup>er</sup>. Pour la viande, dont la durée de la fourniture est fixée pour cette fois à six mois seulement (du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1833.)
- Id. 2<sup>o</sup> Pour le pain blanc et le pain de munition.
- Id. 3<sup>o</sup> Pour l'orge moulu et le riz.
- Id. 4<sup>o</sup> Pour les pommes de terre et les carottes.
- Id. 5<sup>o</sup> Pour le beurre, l'huile à brûler, les chandelles, le sel et le vinaigre de bière.
- Id. 6<sup>o</sup> Pour le charbon de terre.

Les cahiers des charges et conditions sont déposés chez le soussigné, colonel, commandant de la place, rue des Célestines, n° 673, où on pourra en prendre connaissance.

BOUCHER. 641

DÉPÔT DE PARFUMERIE ANGLAISE

On trouve au n° 32, rue Pont-d'Ile, un assortiment complet de SAVONS FINS, garantis en toute première qualité, provenant de la fabrique de John Davison, de Londres, que l'on VEND 40 p. c. au-dessous du prix de fabrique.

On trouve chez le même un CHOLX exquis de parfumerie française et étrangère, tout ce qui se fait de plus fin; savoir : Extrait de Portugal de Houbigant-Ghardin, idem de Riban de Montpellier, véritable eau de Ninon, eau de Bolot, crème balsamique de Sir Grenock; savons onctueux d'Aubril, savons Demarsans, poudre de Charland pour les dents, vinaigre de Bully, poudre de Ceylan, poudre du Liban, et pulvérisée de Laugier. MAOTCHAD, original de Chine, précieux pour les dents; encre sympathique, par laquelle on peut correspondre sans crainte les indiscrets; oxis difuga qui enlève dans l'instant les taches produites par les acides, véritable graisse d'ours canadienne, fluide de Java, véritable Macassar, le régénérateur, précieux pour les cheveux, pommade concrète, huile philocome, et généralement tout ce qui se fabrique en parfumerie, à des prix très bas.

Le même tient les eaux de fleurs d'orange, d'Hyères, en Provence, les eaux de Cologne des trois Farina, au prix de fabrique.

Le public est informé que par suite de l'ouverture du canal de Bruxelles à Charleroy, MM. Marcq et Bageard-Waitelet, viennent d'établir en cette dernière ville une MAISON de COMMISSION de ROULAGE et d'ENTREPOT, qui correspondra avec la maison *Smet*, commissionnaire au canal de Bruxelles. Elle se charge aussi du transport des marchandises venant d'Anvers, Ostende, Gand, Louvain, etc., pour Liège.

VILLE DE LIÈGE.

L'adjudication de la FOURNITURE du PAIN pour les troupes qui se trouveront en garnison à Liège pendant le courant de l'année 1833, aura lieu le 2 novembre prochain, à onze heures du matin, au bureau de M. le commandant de la place, rue des Célestines, n° 673 bis.

On peut voir le cahier des charges au secrétariat de la régence.

Les bourgmestre et échevins procéderont, le samedi 17 courant, à midi, salle ordinaire de leurs séances, à l'adjudication publique de la LOCATION :

1° Des VIGNOBLES et JARDINS dit ci-devant Couvent des Ursulines;

2° D'un TERRAIN vague, situé rue de la Syène, au faubourg Ste-Marguerite, à côté de la maison n° 398.

Les cahiers des charges sont déposés au secrétariat de la régence, où l'on peut en prendre connaissance.

COMMERCE.

Fonds anglais du 22 octobre. — Consol. 83 7/8 0/0. — Fonds belges 75 3/4. — Hollandais, 41 0/0.

Bourse de Vienne du 16 oct. — Métalliques, 87 1/2. — Actions de la banque 1132 1/2

Bourse de Paris, du 23 oct. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 95 fr. 60 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 66 fr. 95 — Actions de la banque, 1660 fr. 00 c. — Certif. Falcourt 79 fr. 75 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 79 0/0. — Emprunt d'Haïti, 202 fr. 50. — Emprunt rom. 80 1/4. — Emprunt Belge 76 1/4.

Bourse d'Amsterdam, du 24 oct. — Dette active, 43 0/0 0/0 000; idem différée 00/00. — Bill. de change 00 0/0 0/0. — Syndiat d'amor. 00 0/0 0/0 0, idem 3 1/2 0/0, 56 3/4 0/0 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 00. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rus. Hope et Co. 00 0/0 à 00 0/0; idem ins. gr. h. 00 0/0 0/0. — idem C. Ham., 00; idem em. a l. 00 0/0 0/0. — Dan. à long. 00 0/0 — Ren. franc 0 1/2. 68 1/4 0/0 0. — Métall. 84 1/2 0/0. — Naples Falc. 74 3/4; idem à Lond. 00 — Perp. à Amst. 43 7/8 0/0 000. — A. R. 1<sup>re</sup> levée, 000. — Rente perp., 00 00. — Lots de Pologne, 00 0. — Brésil., 00 0/0 00. — Grec 2<sup>e</sup> levée, 0/0. — Contr. de guerre 00 0/0 0. — Bill. du trésor, 00 0/0 0/0.

Bourse d'Anvers du 25 octobre.

Changes.	à courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	3/8 0/0 av.	P	
Londres.	12 25	A 12 20	A
Paris.	45 5/16	P 47 1/16	A
Francofort.	36	A 35 7/8	
Hambourg.	35 9/16	P 35 7/16	P
	Escompte 4 0/0		

Effets publics.

Belgique	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt,	99 3/4 A.
	Empr. de 12 mill.,	100.
	Empr. de 24 mill.,	74 3/4 47 1/4
	Dette active,	98 0/0
	Oblig. de Entr.,	00 0 00.
Hollande.	Dette active,	2 1/2 00 0/0.
	Oblig. synd.	4 1/2 00
	Rent. remb.	2 1/2 84 1/2 et 87 1/2

Arrivages au port d'Anvers, du 24 octobre.

Le brick français Antigone, cap. Jourdane, ven. de Liège, chargé de graine de lin.

Le brick anglais Anglicania, cap. Wanhh, ven. d'Archange, chargé de froment et seigle.

Le brick danois Carolina, cap. Book, ven. de Pétersbourg, chargé de graine de lin.

Le koffanov Catharina, cap. Bruns, ven. de Dantzig, chargé de Wedasse.

Bourse de Bruxelles, du 24 oct. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 99 7/8 A. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 5/8 A. — Emprunt de 24 millions, 74 A.

Prix des grains au marché de Liège du 25 octobre.

Froment vieux la rasière P. B.,	9 fl. 72 c.
Id. nouveau, id.	8 fl. 54 c.
Seigle, nouveau, id.	6 fl. 75 c.

H. Lignac, impr. du Journal rue du Pct-d'or, n° 622, à Liège.